

## Chronique de documentation

### Divers collaborateurs

Volume 55, numéro 4, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104604ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104604ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

collaborateurs, D. (1988). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 55(4), 593–598. <https://doi.org/10.7202/1104604ar>

## Chronique de documentation

*par*

divers collaborateurs

### **I – Un siècle à entreprendre : la Chambre de Commerce de Montréal, 1887-1987**

593

J'ai sous les yeux un livre intéressant, que vient de publier le Comité du Centenaire de la Chambre de Commerce de Montréal sous la signature de M. Yves Guérard, Mme Madeleine St-Jacques et M. Pierre Shooner. Il s'agit de l'évolution de la Chambre depuis sa fondation. Créée en 1887, la Chambre vient, en effet, de fêter son centenaire. On ne pouvait imaginer rien de plus intéressant que cette brochure pour rappeler ce que furent les initiatives de la Chambre. J'y ai assisté pendant une dizaine d'années et je me préparais à devenir président, après avoir été vice-président, quand il me fallut choisir entre mon bureau, que je venais de fonder en 1955 et la présidence d'un organisme auquel je m'intéressais beaucoup. J'avais le choix entre deux insuccès ou une seule initiative, celle qui me permettrait de continuer à gagner ma vie et à fonder ce qui devint par la suite le groupe Sodarcac.

Le livre est très bien composé ; on l'a imprimé sur du papier excellent et de manière fort agréable. Abondamment illustré, il rappelle les initiatives de la Chambre durant le siècle qui s'est écoulé depuis 1887.

J'y ai noté, en particulier, les photographies et les textes relatifs au fondateur, M. Joseph-Xavier Perrault, qui a voulu la Chambre et qui lui a donné un essor intéressant pour l'époque. Par la suite, elle est devenue un organisme actif, qui a pris part à un nombre important de campagnes avec la collaboration d'un secrétariat qui s'est étoffé rapidement, à partir du moment où M. Léon Lorrain en est devenu le secrétaire général. Par la suite, elle fut l'oeuvre d'un homme autour de qui se réunirent un certain nombre de jeunes qui, avec les années, sont devenus moins jeunes.

Liront ce livre avec intérêt, sans doute, tous ceux qui, à un moment donné, ont fait partie du conseil et ont oeuvré, sous la direction du directeur général, M. Gilbert Latour, à qui la Chambre doit beaucoup.

G. P.

## **II – La nouvelle Chaire de sciences comptables de l'École des H.É.C.**

594

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de fondation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, on a créé une Chaire de sciences comptables, comme nous l'avons noté dans notre numéro précédent. Voici un texte qui indique les raisons pour lesquelles cette Chaire a été créée. Nous le tirons d'un dossier que l'École a dressé pour justifier cette initiative extrêmement intéressante et dont nous tenons à féliciter, même tardivement, le président du Conseil d'administration de l'École, M. Roger Charbonneau, et son ex-directeur, dont cette initiative a été un de ses derniers actes officiels :

### **« Les appels du proche avenir**

Les économies des pays industrialisés ont traversé, depuis la fin des années 1970, une période difficile caractérisée, notamment, par une croissance moins rapide qu'auparavant, par d'importantes variations des taux d'inflation et d'intérêt, par des fermetures d'usines ou d'entreprises avec les problèmes de chômage qui en découlent. Ces turbulences n'ont pas manqué de secouer notre société. Elles ont contribué à remettre en lumière la notion de productivité, aussi bien qu'à engendrer une prise de conscience aiguë de l'étroitesse des marges de manoeuvre. Elles ont aussi donné un relief nouveau à la nécessité de disposer de moyens de vigilance accrus en vue d'une action préventive efficace. Cette situation économique, conjuguée aux changements d'ordre technologique et social, a provoqué des transformations dans notre milieu. Par la place particulière qu'ils occupent dans le milieu socio-économique, les comptables de profession ont pu observer de près ces mutations. En raison de la nature de leur champ d'expertise, il ne pouvait en être autrement. Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'ils aient été et qu'ils demeurent des interlocuteurs privilégiés à qui l'on s'adresse pour renforcer, adapter ou renouveler les structures de gestion, au moment où s'élaborent de nouvelles stratégies à long comme à court terme. Pour permettre aux entreprises de

conserver, voire d'accroître, leur efficacité sur les marchés, il est nécessaire que le système d'information comptable soit mis à contribution dans la recherche de nouveaux indicateurs susceptibles d'améliorer la qualité des renseignements dont disposent les décideurs internes. Il est tout aussi important que, de leur côté, les décideurs externes aient en main l'information pertinente, lorsque les entreprises se présentent, par exemple, sur les marchés financiers. En même temps, la profession doit prendre en compte d'autres facteurs, comme l'impact de l'informatique, l'influence de la réglementation gouvernementale, l'effort international de normalisation, sans oublier l'évolution constante de la révision comptable dont la notion relativement récente de vérification intégrée constitue sans doute l'un des exemples les plus percutants. Voilà autant d'aspects du défi comptable du proche avenir qui appellent à de nouveaux dépassements.

595

Pareille situation invite également au dépassement les maisons d'enseignement supérieur. La diffusion des connaissances par un enseignement qui reflète constamment les derniers développements de la science constitue l'une des exigences fondamentales de leur mission. Mais cette mission va au-delà. Elle excède l'effort d'adaptation. Elle appelle, par la recherche et la réflexion, à l'innovation. Or, innover, c'est se placer en situation d'affrontement. C'est accepter de faire face à un problème où le jeu des automatismes ne pourra pas fonctionner spontanément, comme dans le cas où les situations sont de type habituel. C'est lutter contre l'instinct naturel, qui pousse vers l'identique, et se diriger vers la différence. En assumant ce rôle, l'Université devient l'un des artisans du progrès social. Si la recherche du neuf doit être normalement présente dans le monde des affaires, elle devient impérieusement exigeante en période de transformation comme celle que nous traversons présentement. Dans cette perspective, en créant une Chaire de sciences comptables, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, consciente de sa responsabilité dans ce domaine, désire participer aux grandes interrogations de l'heure et apporter une contribution à leurs réponses. Le développement de nouvelles avenues et la recherche de solutions inédites permettront ainsi à cette institution, dont cette année marque le 75<sup>e</sup> anniversaire du début des cours, de mieux servir la grande communauté que forment les étudiants, les comptables de profession, les gestionnaires, les admi-

nistrateurs, les analystes financiers, les pouvoirs publics et les nombreux utilisateurs de l'information comptable. »

J. D.

### III – Statistiques 1986

596

Nous venons de recevoir un exemplaire de *Statistiques 1986*. Ce numéro présente un certain nombre d'aspects du Régime des rentes du Québec et des allocations familiales du Québec. « Document d'analyse de la situation passée et présente, *Statistiques 1986* constitue également un outil permettant d'entrevoir les tendances que prendra la sécurité du revenu dans l'avenir ». C'est ainsi que le président directeur général de la Régie des rentes du Québec présente ce numéro. Voici le texte où il en expose la portée et les résultats :

« Pour la sixième année, la Régie des rentes du Québec vous présente la revue annuelle *Statistiques*. Cet ouvrage, produit par la Direction de la recherche, contient des renseignements statistiques touchant divers volets des deux lois administrées par la Régie des rentes, la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les allocations familiales du Québec.

Le Régime de rentes a été créé dans le but d'assurer aux travailleurs et aux travailleuses du Québec, et aux personnes à leur charge, une protection de base contre la perte de revenus pouvant résulter de la retraite, du décès ou de l'invalidité. Afin de pouvoir s'acquitter de ces obligations, la Régie des rentes inscrit toutes les cotisations, analyse les demandes de prestations et en effectue le versement.

Le programme québécois d'allocations familiales est destiné aux enfants célibataires âgés de moins de 18 ans qui ont leur résidence principale au Québec. Ces allocations sont versées à la mère ou à la personne qui subvient, dans une large mesure, aux besoins de l'enfant. Il s'y rattache une allocation supplémentaire à l'égard de l'enfant souffrant d'une déficience grave. Le législateur a introduit cette allocation afin de compenser en partie les frais que doivent assumer ceux qui ont la charge d'un enfant handicapé.

Les statistiques contenues dans les 32 tableaux portant sur le Régime de rentes et les 11 tableaux portant sur le programme des allocations familiales permettent de mieux cerner le profil de la population desservie par la Régie. En vingt ans, le Régime de rentes a connu une progression rapide en ce qui a trait au nombre de cotisants, au nombre de bénéficiaires et à son actif.

Par ailleurs, la clientèle du programme d'allocations familiales a diminué progressivement. Quant au nombre des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire pour l'enfant handicapé, qui existe depuis 1980, il n'a cessé de croître.

Les tableaux ventilés en fonction de variables socio-économiques servent à situer la clientèle de la Régie par rapport à l'environnement social québécois. »

J. H.

#### IV – Security and Continuity in Reinsurance

La Netherlands Reinsurance Group (NRG) tint, le 17 décembre 1986, une journée de *réflexion* à l'occasion du départ de son président du Conseil, M. E.J. Slager. Au-delà des hommages et des discours d'adieu, cette journée fut marquée par des conférences fort intéressantes sur le thème *Security and Continuity in Reinsurance*, notamment l'allocation de M. Michel Albert, président des Assurances Générales de France.

597

Sous le titre *How to ensure the security of reinsurance in spite of economic and social insecurity*<sup>(1)</sup>, l'auteur brosse un tableau intéressant de l'assurance, en tant que valeur économique<sup>(2)</sup> et sociale, et son développement croissant dans le monde.

M. Albert insiste particulièrement sur la nécessaire solidarité entre les sociétés de réassurance. La mauvaise fortune de l'une d'elles peut avoir un impact négatif sur l'ensemble et, partant, contribuer à la faillite des assureurs.

L'auteur rappelle que la crise actuelle de la réassurance n'est pas, finalement, sans affecter certaines valeurs. Si l'assureur est le gardien du temple de la justice et de la prospérité économique, le réassureur n'est-il pas le gardien du gardien ? Il importe d'être vigilant, de ne pas céder à des goûts du moment, à des tendances trop conciliantes au plan de la tarification et des règles de sécurité.

À cet égard, deux voies s'offrent à nous, de conclure le conférencier :

- la réglementation internationale de la réassurance entre les gouvernements concernés ;

(1) Publié dans *Quarterly Letter NRG*, May 1987, N° XXX/118, p. 5.

(2) Citant M. Rockefeller : "Without insurance, Manhattan would not exist".

- l'émergence d'une nouvelle éthique professionnelle marquée par des procédures communes en matière d'acceptation, d'évaluation, d'information et d'harmonisation des règles.

G. P.

#### **V – Actes du colloque sur « l'avenir de l'indemnisation du préjudice corporel »**

598

La *Revue générale de droit* vient de publier, dans son premier numéro de 1987, les Actes du colloque sur « l'avenir de l'indemnisation du préjudice corporel », tenu les 17 et 18 octobre 1987 à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Ce document de 310 pages expose en profondeur les problèmes de l'évaluation du préjudice corporel et de la crise de l'assurance de responsabilité qui en résulte. Il en analyse les effets et propose des solutions d'avenir. Ses auteurs sont les divers intervenants dans ce dossier d'une actualité brûlante : les avocats (M<sup>es</sup> C. Corriveau, A. Létourneau et V. O'Donnell), les juges (l'honorable R. Letarte), les assureurs (M. J. Bouchard), les médecins (Dr Jacques Brière), les municipalités (M. A.J. Dégagné), les particuliers menacés par la faillite (M. P. Scott), les victimes indemnisées par les régimes étatiques : assurance automobile (M. J. deMontigny) et autres (M. Goudreau), en les comparant entre elles et avec celles couvertes par le droit commun.

La recherche des solutions nouvelles est contenue dans le compte rendu du débat *de lege feranda* qui suit ces études (L. Perret), ainsi que dans les exposés des solutions adoptées ou envisagées par d'autres provinces (Ontario : K.E. Howie) ou par d'autres pays : États-Unis (D.G. Warren), France (Henri Margeat), Mexique (M. Hurtado) et Nouvelle-Zélande (T. Ison).

Les responsables des réformes législatives des provinces (Ontario : Blenus Wright ; Québec : Roch Rioux) et du fédéral (F. Iacobucci) se sont prononcés sur les perspectives futures de leurs gouvernements respectifs, dans des textes d'un intérêt évident.

Le rapport de synthèse est écrit par Angers Larouche et le discours de clôture est signé André Tunc.

Ce numéro spécial de la *Revue générale de droit* est en vente aux Éditions Wilson & Lafleur au prix de \$13.

Nous signalons aux lecteurs un compte rendu du colloque publié dans la « *Revue Assurances* », N° 4, Janvier 1987, p. 551.